



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC/Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau  
Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply  
Arrangement - Révision à une demande  
pour un arrangement en matière  
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless  
otherwise indicated, all other terms and conditions of  
the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf  
indication contraire, les modalités de l'invitation  
demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Professional Services Online & Temporary Help  
Services Division/Division des services professionnels  
en ligne et d'aide temporaire  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
10C1, Place du Portage III  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> ProServices Method of Supply	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E60ZT-180024/A	<b>Date</b> 2017-06-07
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20180024	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>File No. - N° de dossier</b> 002zt.E60ZT-180024	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZT-002-31516	
<b>Date of Original Request for Supply Arrangement</b> 2017-05-25 <b>Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale</b>	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-07-05</b>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Hickey, Natasha	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 002zt
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 469-3896 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

N° de l'arrangement - Supply Arrangement No.  
E60ZT-180024/A

N° de la modif. - Amd. No.  
003

Id de l'acheteur - Buyer ID  
002ZT

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
E60ZT-180024/A

N° du dossier - File No.  
009ZT. E60ZT-180024/A

FMS No/ N° VME - CCC No/N° CCC

**Cette modification numéro 003 a pour but de modifier ce qui suit:**

**Répondre aux questions des soumissionnaires:**

<b>Question</b>		<b>Réponse</b>	
<b>Q.2</b>	Mon entreprise est inscrite dans ProServices pour offrir des services d'évaluation immobilière. Je ne sais pas si nous devons présenter une nouvelle demande dans le cadre de ce nouveau système ou si nous avons déjà des droits acquis dans le cadre de notre spécialité en particulier. Pourriez-vous nous expliquer les étapes que nous sommes tenus de suivre à ce moment-ci, le cas échéant?	<b>R.2</b>	<p>Oui, étant donné qu'il s'agit d'un nouvel appel d'offres (et non d'une mise à jour), vous devez présenter une soumission électronique en réponse à la présente demande de soumissions afin de maintenir votre arrangement en matière d'approvisionnement après la date d'expiration d'avril 2018. Toutefois, une attestation des droits acquis vous permettra de réaliser des économies de temps et ne nécessitera pas que vous ayez à justifier de nouveau toutes les catégories déjà attribuées.</p> <p>Veillez consulter la modification 001 pour obtenir de plus amples renseignements afin de comprendre en quoi consistent les droits acquis.</p>
<b>Q.3</b>	Ce qui n'est pas clair pour moi, c'est s'il est nécessaire de suivre l'ensemble du processus de demande afin de se qualifier de nouveau. Il est écrit que les « fournisseurs actuels de ProServices ont la possibilité de présenter leurs renseignements de ProServices dans cette présentation de soumissions de ProServices pour de possibles droits acquis ». Veuillez définir les « renseignements de ProServices » nécessaires pour être en conformité et précisez si cela signifie qu'il est nécessaire de présenter une demande complète avec tous les détails attendus des nouveaux soumissionnaires. En gros, devons-nous tout recommencer? Ou les fournisseurs actuels ont-ils réellement des « droits acquis », conformément à la définition du terme dans le dictionnaire (voir ci-dessous)? Dans ce dernier cas, sans doute les fournisseurs actuels sont exemptés/dispensés de la nécessité de répéter le processus initial exhaustif. Veuillez confirmer exactement ce qui est nécessaire/attendu afin d'être pris en considération pour les « droits acquis ».	<b>R.3</b>	<p>Non, comme un fournisseur actuel, vous n'avez pas besoin de recommencer à partir de zéro.</p> <p>Comme un fournisseur actuel qui détient actuellement un arrangement en matière d'approvisionnement de ProServices, vous n'avez pas à justifier à nouveau les volets et les catégories qui vous ont déjà été attribués. Toutefois, comme il s'agit d'un nouvel appel d'offres (et non d'une mise à jour), vous devez présenter une soumission électronique par l'intermédiaire du portail électronique du Système des services professionnels centralisés (SSPC) afin de maintenir votre arrangement en matière d'approvisionnement après la date d'expiration d'avril 2018, en profitant de l'attestation de droits acquis.</p> <p>Veillez consulter la modification 001 pour obtenir de plus amples renseignements afin de comprendre en quoi consistent les droits acquis.</p>

<b>Q.4</b>	<p>Nous faisons déjà partie des ProServices. Par conséquent, l'attestation des droits acquis nous permettrait de faire passer tous les volets existants dans la nouvelle demande de soumissions. Nous avons déjà passé en revue tous les documents en ligne sur le tableau de bord de la demande de soumissions du Système des services professionnels centralisés (SSPC) et nous les avons soumis. Devons-nous envoyer autre chose par courriel? Par exemple, devons-nous remplir et envoyer la section de l'attestation de la soumission par courriel? La soumission électronique par l'intermédiaire du SSPC est-elle suffisante?</p>	<b>R.4</b>	<p>Non, vous n'avez pas à présenter des éléments par courriel à ce moment-ci.</p> <p>Selon l'article 1.1 sur la soumission par voie électronique en vertu de la Partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA), ProServices demandera que vous envoyiez, par retour de courriel, tous les documents requis pour mener à bien l'évaluation de la soumission au cours du processus d'évaluation.</p>
<b>Q.5</b>	<p><b>5.1</b> Nous venons de passer en revue les procédures à suivre pour faire partie de la liste des ProServices en 2016. Cela signifie-t-il que nous devons suivre tout le processus de référence pour obtenir de nouveau l'approbation de nos volets, même si une très courte période s'est écoulée depuis que nos volets ont été approuvés (et que nous avons également obtenu notre cote de sécurité)?</p> <p>Je pose la question parce que ce n'est pas clair, à la lecture de la page des clauses de droits acquis (<a href="https://www.tpsgc-pwgc.gc.ca/app-acq/sp-ps/dadopcgt-gpshicsyt-fra.html">https://www.tpsgc-pwgc.gc.ca/app-acq/sp-ps/dadopcgt-gpshicsyt-fra.html</a>), que nous pouvons bénéficier d'une clause de droits acquis pour les volets qui ont été approuvés, étant donné que nous ne sommes pas, je suppose, un « nouveau soumissionnaire » (ce qui fait précisément référence aux volets et aux catégories attribués aux fins de droits acquis).</p> <p><b>5.2</b> J'imagine que la confusion que nous éprouvons est liée à la façon dont vous définissez les « nouveaux soumissionnaires de ProServices » par rapport aux « fournisseurs qui n'ont pas d'offres à commandes (OC) et d'arrangements en matière d'approvisionnement (AMA) des SPICT ou des SPTS (centrés sur les tâches) ».</p> <p>Si nous ne sommes pas considérés comme de « nouveaux soumissionnaires », je suppose que nous nous classons dans la catégorie des « fournisseurs qui n'ont pas d'OC ni d'AMA des SPICT ou des SPTS » et que, selon la page Web susmentionnée, nous aurons « la possibilité de</p>	<b>R.5</b>	<p><b>5.1</b> Non, vous n'avez pas besoin de refaire toutes les étapes du processus afin de justifier les volets et les catégories qu'on vous a déjà attribués pour ensuite vous accorder un arrangement en matière d'approvisionnement. Cependant, étant donné qu'il s'agit d'un nouvel appel d'offres (et non d'une mise à jour), une soumission électronique est requise afin de maintenir votre arrangement en matière d'approvisionnement après la date d'expiration d'avril 2018. En tant que fournisseur de ProServices, vous pouvez profiter de l'attestation des droits acquis. Veuillez consulter la modification 001 pour obtenir de plus amples renseignements afin de comprendre en quoi consistent les droits acquis.</p> <p><b>5.2</b> Votre entreprise n'est pas considérée comme un « nouveau soumissionnaire », car vous avez déjà conclu un arrangement en matière d'approvisionnement de ProServices. Comme vous faites partie des fournisseurs actuels de ProServices, les volets et les catégories déjà approuvés peuvent bénéficier de droits acquis dans cette nouvelle demande de soumissions. Veuillez consulter la modification 001 pour obtenir de plus amples renseignements afin de comprendre en quoi consistent les droits acquis.</p>

	mettre de l'avant les renseignements de ProServices », mais cette partie de la page/du paragraphe ne fait aucune référence à un quelconque volet approuvé, alors qu'on en fait mention un peu plus tôt pour les « nouveaux soumissionnaires de ProServices ». Puis-je présumer que les volets attribués pour les fournisseurs dans cette catégorie vont bénéficier de droits acquis?		
<b>Q.6</b>	J'aimerais profiter des dispositions relatives aux droits acquis que vous mentionnez ci-dessous. Le document n'explique pas clairement la façon dont je peux le faire. Dois-je remplir l'attestation des droits acquis et vous la renvoyer? Est-ce tout ce qui est exigé?	<b>R.6</b>	Veillez consulter la modification 001 pour obtenir de plus amples renseignements afin de comprendre en quoi consistent les droits acquis.
<b>Q.7</b>	Je viens tout juste d'être ajouté à la liste de ProServices le 23 mars 2017. Cela signifie-t-il que je dois remplir une fois de plus les formulaires administratifs, même avec les droits acquis?	<b>R.7</b>	Oui, étant donné qu'il s'agit d'un nouvel appel d'offres (et non d'une mise à jour), vous devez présenter une soumission électronique en réponse à la présente demande de soumissions afin de maintenir votre arrangement en matière d'approvisionnement après la date d'expiration d'avril 2018. Toutefois, une attestation des droits acquis vous permettra de réaliser des économies de temps et ne nécessitera pas que vous ayez à justifier de nouveau toutes les catégories déjà attribuées.  Veillez consulter la modification 001 pour obtenir de plus amples renseignements afin de comprendre en quoi consistent les droits acquis.
<b>Q.8</b>	Je suis un fournisseur actuel de ProServices et je pourrais ne pas ajouter de nouveaux volets à mon offre de service.  <b>8.1</b> Comment remplir l'attestation des droits acquis?  <b>8.2</b> Si je remplis l'attestation des droits acquis, ai-je besoin de présenter une soumission (dans une version imprimée, insérée dans une enveloppe avec les annexes) ou puis-je remplir tous les documents en ligne par l'intermédiaire du SSPC?	<b>R.8</b>	<b>8.1</b> Veillez consulter la modification 001 pour obtenir de plus amples renseignements afin de comprendre en quoi consistent les droits acquis.  <b>8.2</b> Non, il n'est pas nécessaire de présenter une version imprimée de la soumission. ProServices n'exige plus que les soumissionnaires fournissent une partie de leur soumission en format papier et n'acceptera que les soumissions électroniques présentées par l'intermédiaire de la composante de collecte de données (CCD) du portail électronique du Système des services professionnels centralisés (SSPC). Veuillez-vous reporter à la Partie 2 – Instructions à l'intention des fournisseurs,

N° de l'arrangement - Supply Arrangement No.  
E60ZT-180024/A

N° de la modif. - Amd. No.  
003

Id de l'acheteur - Buyer ID  
002ZT

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
E60ZT-180024/A

N° du dossier - File No.  
009ZT. E60ZT-180024/A

FMS No/ N° VME - CCC No/N° CCC

			article 1. Présentation des soumissions du document de la DAMA.
<b>Q.9</b>	Ma compagnie fait partie de ProServices jusqu'en avril 2018. Dois-je re-soumissionner encore?	<b>R.9</b>	Oui, étant donné qu'il s'agit d'un nouvel appel d'offres (et non d'une mise à jour), vous devez présenter une soumission électronique en réponse à la présente demande de soumissions afin de maintenir votre arrangement en matière d'approvisionnement après la date d'expiration d'avril 2018. Comme indiqué à la page 6 de la DAMA, partie 2 – Instructions à l'intention des fournisseurs, article 1 – présentation des soumissions, les soumissionnaires qui détiennent actuellement un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) de ProServices et qui désirent conserver leur AMA doivent présenter une soumission par voie électronique par l'entremise de la composante de collecte de données (CCD) du SSPC. Les soumissionnaires qui détiennent actuellement un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) de ProServices et qui désirent mettre à jour leur niveau d'expertise, leurs régions et leurs zones métropolitaines ou qui désirent ajouter des volets et catégories supplémentaires doivent identifier ces mises à jour ou ajouts au moyen d'une soumission.
<b>Q.10</b>	À titre de fournisseur actuel, dois-je faire quoi que ce soit si je n'ajoute aucune catégorie ou si je n'apporte aucune modification? Je sais que j'avais l'habitude de le faire par le passé, mais ce n'était pas nécessaire, sauf si j'ajoutais des catégories	<b>R.10</b>	Oui, étant donné qu'il s'agit d'un nouvel appel d'offres (et non d'une mise à jour), vous devez présenter une soumission électronique en réponse à la présente demande de soumissions afin de maintenir votre arrangement en matière d'approvisionnement après la date d'expiration d'avril 2018. Toutefois, une attestation des droits acquis vous permettra de réaliser des économies de temps et ne nécessitera pas que vous ayez à justifier de nouveau toutes les catégories déjà attribuées.  Veuillez consulter la modification 001 pour obtenir de plus amples renseignements afin de comprendre en quoi consistent les droits acquis.

<b>Q.11</b>	Comment faire une demande d'attestation des droits acquis et ajouter une seule catégorie (volet) supplémentaire? Dois-je fournir tous les renseignements demandés pour tous les volets qui sont déjà attribués et qui sont visés par l'attestation des droits acquis, ou dois-je remplir l'attestation des droits acquis formant la pièce jointe C et fournir tous les renseignements demandés qui s'appliquent au nouveau volet uniquement?	<b>R.11</b>	Veuillez consulter la modification 001 pour obtenir de plus amples renseignements afin de comprendre en quoi consistent les droits acquis.  Les soumissionnaires qui souhaitent inclure des volets et catégories supplémentaires doivent consulter O.2 Identification des volets et des catégories et O.3 Justification des références pour chaque catégorie « récemment validée » du document de demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA).
<b>Q.12</b>	Je suis un fournisseur actuel dans les volets des services aux ressources humaines et des services de gestion du changement. J'ai reçu un courriel au sujet d'un nouvel appel d'offres. Je suis intéressé au nouveau volet des modes alternatifs de règlements de conflits (MARC). Quels formulaires dois-je remplir?	<b>R.12</b>	Veuillez consulter la modification 001 pour obtenir de plus amples renseignements afin de comprendre en quoi consistent les droits acquis.  Les soumissionnaires qui souhaitent inclure des volets et catégories supplémentaires doivent consulter O.2 Identification des volets et des catégories et O.3 Justification des références pour chaque catégorie « récemment validée » du document de demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA).
<b>Q.13</b>	<b>13.1</b> J'ai remarqué que quelques sections comportent des exigences de sécurité. Dois-je obtenir une cote de sécurité avant de présenter une soumission?  <b>13.2</b> J'ai remarqué qu'on souligne, vers la fin du processus, que les catégories doivent être remplies. Entend-on par catégories la page concernant les volets qui doit être dûment remplie?  <b>13.3</b> Enfin, une fois que j'aurai rempli toutes ces pages, y a-t-il d'autres documents à remettre? J'ai l'impression d'oublier quelque chose, le profil de l'entreprise ou quelque chose du genre.	<b>R.13</b>	<b>13.1</b> La cote de sécurité n'est pas obligatoire au moment du dépôt de la soumission mais est obligatoire à l'octroi d'un AMA. Si votre entreprise a besoin d'être parrainée pour l'obtention d'une cote de sécurité, veuillez envoyer un courriel à l'adresse <a href="mailto:TPSGC.ProServices.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca">TPSGC.ProServices.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca</a> et nous entamerons le processus.  <b>13.2</b> Pour bien comprendre comment compléter votre soumission s.v.p. vous référer à la section : PIÈCE JOINTE B INSTRUCTIONS ÉTAPE PAR ÉTAPE SUR LA FAÇON DE PRÉSENTER UNE SOUMISSION de la Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) publiée sur <a href="http://achatsetventes.gc.ca">achatsetventes.gc.ca</a> .  <b>13.3</b> ProServices n'exige plus que les soumissionnaires fournissent une partie de leur soumission en format papier et n'acceptera que les soumissions électroniques présentées par l'intermédiaire

	<p>Faut-il uniquement remplir ces écrans avant de pouvoir présenter une soumission?</p> <p><b>13.4</b> Il me manque encore une information : lorsque j'aurai rempli ces écrans, serais-je avisé que j'ai été accepté dans ProServices ou serais-je automatiquement accepté?</p>		<p>de la composante de collecte de données (CCD) du portail électronique du Système des services professionnels centralisés (SSPC). Veuillez vous reporter à l'article 1, Présentation des soumissions de la Partie 2 – Instructions à l'intention des fournisseurs du document de DAMA.</p> <p><b>13.4</b> La présentation d'une soumission n'entraîne pas l'acceptation dans ProServices. Toutes les soumissions présentées en réponse à la présente demande de soumissions seront évaluées, comme il est précisé dans le document concernant la DAMA, et les résultats de l'évaluation permettront de déterminer si la soumission est conforme, non conforme ou inactive.</p> <p>Les résultats de cette demande de soumissions sont prévus pour février 2018</p>
<b>Q.14</b>	Pouvez-vous publier une version MS Word originale de la demande de propositions?	<b>R.14</b>	Non, malheureusement ProServices peut uniquement publier la DAMA en format PDF sur le site d'appel d'offres achats et ventes.
<b>Q.15</b>	Pouvez-vous m'envoyer la grille souple pour le nouveau volet 13 – Modes alternatifs de règlements de conflits (MARC)?	<b>R.15</b>	<p>Le volet Modes alternatifs de règlements de conflits n'utilise pas de grilles souples.</p> <p>Il comporte toutefois des critères minimaux obligatoires exigés à l'étape du processus de demande de propositions, mais non pas dans le cadre du processus de DAMA de ProServices. Les critères minimaux obligatoires pour les catégories des MARC sont décrits à l'adresse suivante : <a href="https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sp-ps/clas6-marc-adr-fra.html">https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sp-ps/clas6-marc-adr-fra.html</a>.</p>
<b>Q.16</b>	Je me suis rendu sur le site achats et ventes, et j'ai lu la DAMA, mais je ne suis toujours pas certain de ce que je dois faire. Je comprends qu'étant donné que je dispose actuellement d'un arrangement en matière d'approvisionnement, je peux remplir une attestation des droits acquis pour présenter tous les renseignements me concernant. Cela signifie-t-il qu'il me suffit d'accéder à mon compte du SSPC et de remplir cette seule composante, ou dois-je aussi remplir toutes les autres parties de la soumission? Je n'ajoute aucun nouveau volet à ma proposition : je suis inscrit aux volets 10 et 11, les mêmes que je continuerais d'offrir.	<b>R.16</b>	<p>Les fournisseurs actuels à qui un arrangement en matière d'approvisionnement de ProServices a déjà été attribué remarqueront que les volets et catégories qui leur ont été attribués auparavant sont déjà inscrits dans la composante de collecte de données (CCD) du portail en ligne du Système des services professionnels centralisés (SSPC). Ceux-ci ont été transférés et n'ont pas besoin d'être justifiés de nouveau.</p> <p>Les soumissionnaires qui n'ajoutent pas de nouveaux volets ou de nouvelles catégories peuvent accepter l'attestation des droits</p>

			<p>acquis ainsi que la déclaration des soumissionnaires dans le portail en ligne du SSPC et doivent sauvegarder et présenter leur réponse électronique.</p> <p>Veillez consulter la modification 001 pour obtenir de plus amples renseignements afin de comprendre en quoi consistent les droits acquis.</p>
<b>Q.17</b>	<p>Le site Web de TPSGC prévoit ceci pour l'obtention d'une vérification d'organisation désignée : « Afin d'être inscrite au programme et de pouvoir faire l'objet d'une enquête connexe, votre organisation doit d'abord être parrainée par une source approuvée par le gouvernement du Canada. Les sources approuvées comprennent : un agent d'approvisionnement du gouvernement fédéral; un agent de sécurité du gouvernement fédéral; un agent de projet du gouvernement fédéral. » Avez-vous la capacité de parrainer une organisation?</p>	<b>R.17</b>	<p>Oui, conformément à l'article 5 de la Partie 4, les soumissionnaires peuvent demander que ProServices envisage de parrainer leur entreprise.</p>
<b>Q.18</b>	<p>Je ne suis pas certain de savoir quelle est la date limite, et le fait que je doive m'occuper des formalités administratives m'a presque échappé. Le tout est probablement facile, mais semble vraiment compliqué.</p>	<b>R.18</b>	<p>La date de clôture est le 5 juillet 2017 à 14 h, heure avancée de l'Est (HAE). ProServices n'exige plus que les soumissionnaires fournissent une partie de leur soumission en format papier et n'acceptera que les soumissions électroniques présentées par l'intermédiaire de la composante de collecte de données (CCD) du portail électronique du Système des services professionnels centralisés (SSPC). Veillez vous reporter à l'article 1, Présentation des soumissions de la Partie 2 – Instructions à l'intention des fournisseurs du document de DAMA.</p> <p>Si vous êtes un fournisseur actuel, veuillez consulter la modification 001 pour obtenir de plus amples renseignements afin de comprendre en quoi consistent les droits acquis.</p>
<b>Q.19</b>	<p>Nous avons remarqué que vous avez publié une demande de propositions pour ProServices – méthode d'approvisionnement (E60ZT-180024/A). Il pourrait s'agir d'un de nos domaines d'expertise, et nous aimerions grandement avoir l'occasion de répondre à cette demande de propositions. Serait-il possible de nous inclure dans la liste des fournisseurs qui peuvent répondre et de nous envoyer la</p>	<b>R.19</b>	<p>Cette demande de soumissions concerne le nouvel appel d'offres de ProServices. Il s'agit d'un processus de demande d'arrangements en matière d'approvisionnement qui encourage tous les soumissionnaires éventuels à présenter une soumission. Selon nos dossiers, votre entreprise possède déjà avec nous un arrangement en matière d'approvisionnement en vigueur jusqu'en</p>

N° de l'arrangement - Supply Arrangement No.  
E60ZT-180024/A

N° de la modif. - Amd. No.  
003

Id de l'acheteur - Buyer ID  
002ZT

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
E60ZT-180024/A

N° du dossier - File No.  
009ZT. E60ZT-180024/A

FMS No/ N° VME - CCC No/N° CCC

	<p>demande de propositions pour que je puisse l'examiner?</p>		<p>avril 2018. Afin de conserver un arrangement en matière d'approvisionnement au-delà d'avril 2018, vous devrez présenter une soumission dans le cadre de cette demande de soumissions et utiliser l'attestation des droits acquis pour que vos volets et catégories déjà conformes soient inclus dans votre soumission à ce nouvel appel d'offres.</p> <p>Veillez consulter la modification 001 pour obtenir de plus amples renseignements afin de comprendre en quoi consistent les droits acquis.</p>
<b>Q.20</b>	<p><b>20.1</b> La société soumissionnaire nécessite-t-elle sa propre attestation de sécurité?</p> <p><b>20.2</b> Ou est-il suffisant que les employés ou les directeurs aient leur attestation pour se qualifier?</p>	<b>R.20</b>	<p><b>20.1</b> Oui, c'est le soumissionnaire (c.-à-d. l'entreprise ou la société soumissionnaire) qui doit détenir l'attestation de sécurité minimale valide au niveau de la vérification d'organisation désignée (VOD) décernée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC). Pour obtenir de plus amples renseignements sur la sécurité, veuillez vous reporter à la Partie 4, article 5, Exigences relatives à la sécurité.</p> <p><b>20.2</b> Non, il n'est pas suffisant que les employés ou les directeurs du soumissionnaire détiennent l'autorisation de sécurité, car ProServices préqualifie les fournisseurs et non les employés ou les directeurs. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la sécurité, veuillez vous reporter à la Partie 4, article 5, Exigences relatives à la sécurité.</p>
<b>Q.21</b>	<p><b>21.1</b> Comment peut-on présenter une nouvelle soumission et quel est le calendrier à respecter?</p> <p><b>21.2</b> Les volets et les catégories ainsi que l'absence d'une description pour le volet 13 relatif au MARC.</p>	<b>R.21</b>	<p><b>21.1</b> Veuillez vous reporter au document de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement pour connaître les instructions relatives à la présentation d'une nouvelle soumission (<a href="https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-ZT-002-31516">https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-ZT-002-31516</a>). La demande d'arrangement en matière d'approvisionnement prend fin le 5 juillet 2017 à 14 h, heure avancée de l'Est.</p> <p><b>21.2</b> La description du volet 13 sur les services relatifs aux modes alternatifs de règlement des conflits (MARC) se trouve sur le site Web de ProServices à l'adresse</p>

	<p><b>21.3.</b> La clause de droits acquis et les répercussions sur ma soumission.</p>		<p><a href="https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sp-ps/vlcat-strmcat-fra.html">https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/sp-ps/vlcat-strmcat-fra.html</a></p> <p><b>21.3</b> Si vous êtes un fournisseur actuel, veuillez consulter la modification 001 de la présente demande de soumissions pour obtenir de plus amples renseignements afin de comprendre en quoi consistent les droits acquis.</p>
<p><b>Q.22</b></p>	<p><b>22.1</b> Pouvez-vous nous indiquer l'emplacement des taux en dollars que nous avons présentés à ProServices? Je n'arrive pas à trouver ces taux en ligne quand j'ouvre une session dans le portail.</p> <p><b>22.2</b> Si nous souhaitons changer nos taux, pouvons-nous toujours bénéficier des droits acquis (ou y a-t-il un processus distinct à suivre)?</p>	<p><b>R.22</b></p>	<p><b>22.1</b> La soumission des taux n'a jamais été un processus de demande d'arrangements en matière d'approvisionnement de ProServices. Ainsi, aucune soumission financière n'est requise pour cette demande de soumissions.</p> <p><b>22.2</b> Voir la réponse à la Q.21.1. Veuillez consulter la modification 001 de la présente demande de soumissions pour obtenir de plus amples renseignements afin de comprendre en quoi consistent les droits acquis.</p>
<p><b>Q.23</b></p>	<p>J'aimerais confirmer que j'ai l'obligation de refaire une soumission pour conserver mon statut de fournisseurs de services. J'ai reçu il y a quelques jours la confirmation que ma précédente soumission pour la DAMA a été approuvée, mais je dois refaire une nouvelle soumission pour les mêmes volets ?</p>	<p><b>R.23</b></p>	<p><b>a)</b> Si votre entreprise a été préqualifiée pour les volets et les catégories, cependant, vous n'avez pas obtenu d'accord d'approvisionnement, car votre entreprise n'a pas obtenu son autorisation de sécurité obligatoire, votre entreprise doit donc présenter une nouvelle soumission et justifier de nouveau les volets et les catégories ainsi que tous les renseignements supplémentaires indiqués dans le document de soumission de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement.</p> <p><b>b)</b> Si votre entreprise a été jugée conforme et qu'elle a obtenu un accord d'approvisionnement ProServices, elle doit donc présenter une nouvelle soumission par voie électronique puisqu'il s'agit d'un nouvel appel d'offres (et non d'une mise à jour) afin de conserver l'accord d'approvisionnement après la date d'expiration d'avril 2018. Toutefois, votre entreprise n'a pas à justifier de nouveau les volets et les catégories déjà attribués, et elle peut bénéficier de l'attestation des droits acquis. Veuillez vous reporter à la modification 001.</p>

N° de l'arrangement - Supply Arrangement No.  
E60ZT-180024/A

N° de la modif. - Amd. No.  
003

Id de l'acheteur - Buyer ID  
002ZT

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
E60ZT-180024/A

N° du dossier - File No.  
009ZT. E60ZT-180024/A

FMS No/ N° VME - CCC No/N° CCC

<b>Q.24</b>	L'article 7.1.2 (page 9 de 71) de la Partie 2 comprend les fournisseurs qui ont des SPICT ou des OC/AMA en SPTS (centrés sur le tâches) existants. Nous comprenons de cette clause que les fournisseurs peuvent présenter les volets et catégories attribués des SPTS et des SPICT pour bénéficier des droits acquis. Voici notre question : quand un fournisseur présente une nouvelle soumission dans le SSPC quand on lui a déjà attribué cette catégorie dans les SPTS ou les SPICT, quand il présente les renseignements relatifs au volet et à la catégorie, sélectionne-t-il « Actuellement offert »?	<b>R.24</b>	Veillez consulter la modification 001 pour obtenir de plus amples renseignements afin de comprendre en quoi consistent les droits acquis et sur la façon d'indiquer vos volets et vos catégories.
<b>Q.25</b>	Quel est le nombre minimum d'années d'existence d'une firme pour être éligible au processus d'inscription dans ProServices?	<b>R.25</b>	L'entreprise doit être en affaires depuis au moins un (1) an à la date de clôture de la nouvelle demande de soumissions.  Veillez vous reporter au critère obligatoire O.1, Nombre minimum d'années d'existence de l'entreprise, dans la Partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection dans le document de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement.
<b>Q.26</b>	Nous avons une question en ce qui concerne le menu déroulant d'un nouveau volet. Nous aimerions ajouter un nouveau volet 8.3 – Équité en matière d'emploi, mais dans le menu déroulant, nous ne pouvons pas choisir l'option de « nouvellement non justifié ». Pouvez-vous expliquer pourquoi?	<b>R.26</b>	Conformément à la pièce jointe B, Critères obligatoires (page 56 de 71), les options de menu déroulant qui comprennent la formulation « non justifié » ne s'appliquent pas aux invitations à soumissionner pour ProServices.  Veillez vous reporter à la Partie 4, article 3, Évaluation technique – Critères obligatoires, M.3 Détermination des volets et des catégories.
<b>Q.27</b>	Nous étions un fournisseur approuvé, mais nous n'avons pas pu obtenir l'autorisation de sécurité à temps. Pouvons-nous le faire maintenant?	<b>R.27</b>	Puisque votre entreprise n'a pas obtenu l'autorisation minimale de sécurité obligatoire avant la date d'expiration de votre soumission, votre soumission anciennement préqualifiée a expiré et on vous attribue de nouveau la désignation de NOUVEAU fournisseur, ce qui signifie que vous devrez présenter une nouvelle soumission. Tous les renseignements relatifs aux soumissions devront être saisis de nouveau, et tous les volets et toutes les catégories devront être justifiés de nouveau.  Conformément à la Partie 1, article 1, Sommaire, la période de l'accord

N° de l'arrangement - Supply Arrangement No.  
E60ZT-180024/A

N° de la modif. - Amd. No.  
003

Id de l'acheteur - Buyer ID  
002ZT

N° de réf. du client - Client Ref. No.  
E60ZT-180024/A

N° du dossier - File No.  
009ZT. E60ZT-180024/A

FMS No/ N° VME - CCC No/N° CCC

			d'approvisionnement va de la date d'attribution jusqu'à ce que le Canada choisisse de lancer un nouvel appel d'offres pour l'arrangement en matière d'approvisionnement ou juge que l'arrangement en matière d'approvisionnement n'est plus nécessaire. Ceci permettra à ProServices d'attendre pour une période indéfinie le traitement des autorisations de sécurité par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC).
<b>Q.28</b>	J'ai présenté ma soumission électronique par l'intermédiaire du SSPC. Comment puis-je savoir si ma soumission a été transmise à TPSGC?	<b>R.28</b>	Une fois votre soumission électronique transmise par l'intermédiaire du SSPC, vous pouvez consulter votre tableau de bord de la demande de soumissions, dans la colonne de la « date de présentation », où la date de la soumission devrait être affichée. Le principal point de liaison du fournisseur recevra également un courriel de confirmation pour indiquer que TPSGC a reçu la soumission électronique.
<b>Q.29</b>	En tant que fournisseur actuel, pourquoi dois-je télécharger le document de demande d'arrangements en matière d'approvisionnement?	<b>R.29</b>	Le document de demande d'arrangements en matière d'approvisionnement doit être téléchargé et faire partie de vos dossiers concernant cette méthode d'approvisionnement. Il présente des détails sur la façon dont les évaluations seront effectuées par TPSGC et des renseignements sur la façon de présenter une soumission électronique par l'entremise du portail électronique du SSPC. Il indique également les conditions d'un accord d'approvisionnement subséquent.

**Tous les autres termes et conditions demeurent inchangés.**